

**COMPTE-RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2008**

Etaient présents: Mme Monique POTTERIE, Mme Monique COUDERC, Mme Micheline FAVEROLLE, M. Davy BRUN, Mme Françoise HAMEAU, Mme Chrystelle MEUNIER, Mme Frédérique ORTUNO, M. Pierre BOYER, M. Joël DUBECQ, M. Thierry GUERARD - MILLET, M. Eric MARTIN, M. Gilbert PAULON, M. Alain RICOEUR.

Absents excusés: Mme Monique GIRAUD qui donne pouvoir à M. Joël DUBECQ,  
M. Xavier FALFERI qui donne pouvoir à Mme POTTERIE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Alain RICOEUR.

**Ordre du jour:**

1. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
2. Subvention supplémentaire au Syndicat D'Initiative Centre Brie
3. Virement de crédits, scolarité extérieure
4. Bons d'achat de Noël
5. Séjour de neige des enfants de la commune scolarisés à Quiers
6. Devis CEGELEC pour les illuminations de Noël
7. Location du logement sis 1 rue d'Alleu
8. Journée de solidarité
9. Cabines téléphoniques
10. Comptes-rendus des réunions aux diverses commissions
11. Questions diverses.

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h30.**

→ Lecture, par M. Gilbert PAULON, du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2008 qui est approuvé par 15 voix.

En préambule à la séance, information est donnée que les nouveaux conteneurs d'ordures ménagères comporteront des « puces électroniques » mais qu'elles ne seront pas activées.

**1. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

Délibération des tracés proposés par la Direction Générale de l'Environnement.  
Adopté par 15 voix.

**2. Subvention supplémentaire au Syndicat D'Initiative Centre Brie**

Demande d'une subvention supplémentaire pour 2008 de 58,30 euros allouée par la commune de Quiers.

Adopté par 15 voix.

### **3. Virement de crédits, scolarité extérieure**

Virement du compte 61523 au compte 6554 de 6000 euros pour équilibrer le budget et mandater les charges de frais de scolarités extérieures.

Adopté par 15 voix.

### **4. Bons d'achat de Noël**

Proposition de porter la valeur des bons d'achat de Noël (pour le personnel communal) de 80 à 100 euros.

La valeur de ces bons n'a pas été augmentée depuis 7 ans.

Adopté par 15 voix.

### **5. Séjour de neige des enfants de la commune scolarisés à Quiers**

Proposition de ne pas augmenter la participation financière des familles dont les enfants bénéficient du séjour de neige actuellement fixée à 200 euros, pour le séjour de 8 jours du samedi 14 février 2009 au samedi 21 février 2009.

Adopté par 15 voix.

### **6. Devis CEGELEC pour les illuminations de Noël**

La vérification du matériel avant installation coûte 2600 euros et la pose/dépose sont facturés 953 euros.

La fragilité du matériel actuel ne permettant pas d'assurer un fonctionnement correct (forte probabilité de pannes), il est proposé de ne pas illuminer la commune et de réserver les dépenses de cette année à l'achat de matériel neuf pour les années à venir.

En remplacement, il sera procédé à une décoration non électrique par « Quiers animation ».

Adoption de l'absence d'illuminations par 14 voix pour et une voix contre (Mme Meunier).

### **7. Location du logement au 1 rue de l'Alleu**

Proposition de louer le logement 1, rue de l'Alleu à Mme Christine DELTOUR, secrétaire, et de porter le loyer mensuel de 430 euros à 450 euros plus 100 euros de charges chauffage soit 550 euros sur 12 mois.

Adopté par 15 voix.

Information : la rénovation nécessaire des locaux a été négociée ainsi :

3 mois de loyers gratuits, fourniture du matériel par la commune et réalisation des travaux par le locataire.

## **8. Journée de solidarité**

Après consultation et accord du centre de gestion, le lundi de Pentecôte, auparavant travaillé au titre de la journée de solidarité, devient la journée du maire.

Adopté par 15 voix.

## **9. Cabines téléphoniques**

Résiliation du contrat France Telecom des cabines téléphoniques (87,52 euros mensuel).

Adopté par 15 voix.

## **10. Comptes-rendus des réunions aux diverses commissions**

- Services périscolaire

Bilan de fonctionnement : fréquentation de la cantine en hausse (85 enfants/jour).  
Si le nombre d'enfants devient supérieur à 120, prévoir l'agrandissement des locaux.

RPI : enquête va être menée pour cerner les causes des retards de ramassage.

- Syndicat mixte

Enquête publique du 27 octobre au 28 novembre sur l'extension de la zone d'activité de Mormant.

Il est rappelé aux titulaires d'avertir de leur indisponibilité afin que les suppléants assistent aux réunions.

- Transport à la demande

L'étude de faisabilité sur la communauté de communes de la Brie Nangissienne fait ressortir que le transport à la demande est un service structuré qui s'intercale entre le transport solidaire et les réseaux réguliers.

S'il était mis en place, la gratuité du car du mercredi disparaîtrait, car il est facturable aux tarifs du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France).

- Transport de l'eau

Information est donnée que la nouvelle fourniture d'eau potable venant de Morsang-sur-Orge aura un coût de transport et d'entretien chiffré au moment de la réalisation.

Information est donnée que Quiers est toujours frappée de mesures de restriction d'usage de l'eau.

- Foyer résidence de Mormant

Sur demande de la préfecture, la gestion en CIAS sera abandonnée au 31 décembre 2008 au profit d'une gestion par Syndicat intercommunal.

## 11. Questions diverses :

- Subvention pour l'installation des jeux : le Conseil Général informe le maire que les aires de jeux ne sont pas subventionnées car elles n'entrent pas dans le cadre des équipements sportifs et socio-éducatifs. Le maire recevra Monsieur Geoffroy pour discuter d'une subvention pour les équipements sportifs que la commune prévoit d'installer. La réponse de la CAF est également négative.
- Electricité de la salle des fêtes : un devis de 5998,84 euros a été établi pour le remplacement de l'éclairage actuel par des lampes économiques. Une consommation divisée par 4,8 est annoncée.  
Deux autres devis vont être demandés.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers est consultable en mairie.
- Les coûts de fonctionnement du centre de loisirs de Grandpuits restent à la charge des familles ayant choisi de scolariser leurs enfants dans cette commune.
- Réfection du trottoir de la rue du Fort : un devis de 1500 euros HT établi par Monsieur Monneveux sera comparé à un second devis à demander.

## 12. Questions du public

Remarque est faite que le nouveau calendrier de collecte des ordures, une seule fois par semaine, pénalise les résidents secondaires.

➤ Le Maire est autorisé à faire le nécessaire et à signer tous les documents relatifs aux décisions adoptées par vote.

➤ Plus de questions n'étant posées, la séance est levée à 22h55.